

ne pas rapatrier la Constitution si nous ne prévoyons pas de formule d'amendement parce que les onze gouvernements du pays ont prouvé la plupart du temps qu'ils étaient incapables de se mettre d'accord.

Si l'on s'entend sur l'importance capitale de la formule d'amendement, le véritable problème posé par le rapatriement est de définir cette formule. De ce point de vue, la question fondamentale est d'avoir un véritable leadership politique au Canada. C'est malheureusement ce dont nous manquons, en dépit des efforts déployés dernièrement en vue d'obtenir ce dont le gouvernement a besoin. Hélas le Canada n'a pas de véritable leadership politique.

Les députés d'en face ne doivent pas se faire d'illusions. Le fait que la résolution nous soit soumise actuellement ne constitue pas une victoire pour le premier ministre. C'est au contraire la preuve manifeste de son échec. Le ministre de la Justice et lui-même peuvent bien affirmer avec conviction que le pays n'a pu arrêter une formule d'amendement. En fait, c'est lui, en sa qualité de premier ministre, et de président de nombreuses conférences fédérales-provinciales, qui a échoué à plusieurs reprises.

Tout ce que le Premier ministre a gagné, c'est de rendre les provinces encore plus méfiantes qu'il y a dix ans. Elle ne sont que plus hostiles aux politiques fédérales et croient moins encore que le gouvernement fédéral œuvre pour le bien de la nation. En ignorant le chaos dans lequel il jette le pays—c'est exactement ce qu'il fait en ce moment—le premier ministre s'incline peut-être devant l'inéluctable. Mais qu'il ne s'attende pas à recevoir des félicitations pour cela. Il va être manifestement de plus en plus difficile, voire impossible, d'arriver à un accord entre les provinces et le gouvernement fédéral. Cela prendrait un chef habile et je ne vois aucune raison d'affirmer que le très honorable premier ministre en soit un.

● (1700)

Je ne vois pas non plus de raison de se joindre aux députés d'en face qui prétendent qu'un échec vient d'être transformé en un succès retentissant par leur enthousiasme à l'égard de cette mesure, car ce n'est tout simplement pas le cas. Il s'agit d'un échec, sous quelque angle que ce soit. Précisément parce que cette mesure nous est présentée dans de telles circonstances, elle constitue un constat d'échec du leadership politique canadien. Il fallait obtenir un consensus car l'histoire et les perspectives des différentes composantes de notre pays sont si divergentes qu'aucun individu ne saurait se fonder sur ses propres convictions pour prétendre refléter avec justesse tous les sentiments et toutes les aspirations de l'ensemble des Canadiens. C'est là une réalité canadienne qui échappe au premier ministre.

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est six heures?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je tiens à remercier le député d'avoir dit qu'il était six heures, mais s'il n'y voit pas d'inconvénient, nous dirons qu'il est cinq heures.

Transport du grain

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty)—Les systèmes informatiques—L'utilisation de banques de données par le gouvernement; le député de Kendersley-Lloydminster (M. McKnight)—Les incendies de forêt—Le programme destiné à aider les sinistrés; le député de Comox-Powell River (M. Skelly)—La consommation et les corporations—On demande une étude des raisons de la hausse des tarifs de la société B.C. Telephone.

Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au Feuilleton d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion (documents), les bills privés, les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS (DOCUMENTS)

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Article n° 1 au nom du député de Leeds-Grenville (M. Cossitt). L'article est-il reporté?

Des voix: Reporté.

L'ÉTUDE SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DANS L'OUEST DU CANADA

M. Hal Herbert (Vaudreuil) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la dernière étude terminée sur le transport du grain dans l'Ouest du Canada.

—Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire a déclaré en réponse à la motion proposée le 14 avril de cette année que le document en cause était trop volumineux. Voici même sa réponse:

Le document demandé étant assez volumineux, il faudrait consacrer beaucoup trop de temps et d'argent pour le préparer. Cependant, j'ai transmis aujourd'hui même une copie du document au député.

Voilà, monsieur l'Orateur. J'ai en effet reçu ledit document. Alors, pourquoi est-ce que je demande aujourd'hui qu'on tienne un débat? C'est parce qu'il y a plusieurs questions que je voudrais faire consigner au compte rendu. Premièrement, la consultation des documents par le public.

La raison pour laquelle j'ai demandé le dépôt du document est qu'une fois déposé, le document est évidemment accessible à tous les députés et aussi au public.

Ma deuxième question, liée à la première, était de savoir si ce document qui, à mon avis, revêt une grande importance avait été traduit en français, afin que nos compatriotes qui ne comprennent pas trop bien l'anglais puissent le lire.